



CEPE

Centre d'étude sur la
pauvreté et l'exclusion

**ÉCHELLES D'ÉQUIVALENCE :
UNE VALIDATION EMPIRIQUE**



CEPE

Centre d'étude sur la
pauvreté et l'exclusion

**ÉCHELLES D'ÉQUIVALENCE :
UNE VALIDATION EMPIRIQUE**

Rédaction et analyse réalisées par:

Guy Fréchet, Pierre Lanctôt, Alexandre Morin et Frédéric Savard

Sous la direction du:

Comité de direction du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)

Conception graphique et mise en page :

Isabelle Roy, Direction des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425, rue Saint-Amable, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 646-7271

Télécopieur : 418 643-9113

Courriel : cepe@mess.gouv.qc.ca

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée
à la condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, août 2010

ISBN (en ligne) 978-2-550-59521-2



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	5
RÉSUMÉ	7
1. PRÉSENTATION	8
2. ÉCHELLES D'ÉQUIVALENCE	9
3. MODÉLISATION	16
4. RÉSULTATS	18
5. CONCLUSION	24
RÉFÉRENCES	25



LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 –	Échelles d'équivalence	9
TABLEAU 2 –	Simulation des seuils selon la taille de la famille et la taille de l'agglomération de résidence, selon les échelles d'équivalence et la mesure du panier de consommation (MPC) 2007, Québec	11
TABLEAU 3 –	Données sur lesquelles est fondée l'échelle d'équivalence 40/30 de Statistique Canada	14
TABLEAU 4 –	Différences entre l'échelle d'équivalence 40/30 de Statistique Canada et la méthode de la racine carrée de la taille du ménage	15
TABLEAU 5 –	Coefficients des dépenses au premier quartile, à la médiane et au dernier quartile pour un ménage de deux adultes et deux enfants par rapport à une personne seule, Québec, moyenne de 2005 à 2007	18
TABLEAU 6 –	Simulation des seuils pour les ménages de personnes seules à partir des coefficients des dépenses pour les ménages types de deux adultes et deux enfants, 2007, Québec	19
TABLEAU 7 –	Écart entre les seuils pour personnes seules recalculés à partir des coefficients observés et des seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) [2007] pour les ménages de personnes seules, Québec	21
TABLEAU 8 –	Impact de l'utilisation du coefficient de l'échelle d'équivalence 40/30 par rapport au coefficient observé sur le taux de faible revenu de l'ensemble de la population d'après la mesure du panier de consommation (MPC) selon la taille de l'agglomération, Québec, 2006	22
TABLEAU 9 –	Coefficients des dépenses d'un ménage de deux adultes par rapport à celles d'une personne seule, Québec, moyenne de 2005 à 2007	23



RÉSUMÉ

La question des échelles d'équivalence revient régulièrement au moment de mesurer le faible revenu ou les inégalités. Intuitivement, on peut présumer que les dépenses de consommation d'une famille de quatre personnes ne sont pas quatre fois plus élevées que celles d'une personne seule, en raison des économies d'échelle (partage des coûts du logement, de la nourriture et d'autres biens et services). Il est donc primordial d'en tenir compte dans la comparaison des niveaux de vie des personnes qui composent ces unités familiales.

Nous présentons dans cette note une validation empirique qui doit permettre de comprendre les implications du choix de l'une de ces échelles, en l'occurrence celle de Statistique Canada. Nous cherchons à savoir, à partir des données les plus récentes de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM) de Statistique Canada, combien de fois, dans la réalité, les dépenses du ménage type de quatre personnes sont plus élevées que celles du ménage d'une personne seule, ou encore combien de fois les dépenses du ménage d'une personne seule sont moins élevées que celles du ménage type de quatre personnes, en supposant un niveau équivalent de bien-être.

Étant donné que la racine carrée de la taille du ménage, qui ne s'éloigne que très peu de l'échelle 40/30 de Statistique Canada, vient d'être adoptée par Statistique Canada pour la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC), nous en recommandons volontiers l'usage pour l'avenir. L'adoption de la racine carrée devrait contribuer en effet à nous rapprocher des normes des pays européens et des organismes internationaux en matière d'échelle d'équivalence.

1. PRÉSENTATION*

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), dans son avis au ministre intitulé *Prendre la mesure de la pauvreté : Proposition d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*, a formulé de nombreuses recommandations relativement aux indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion. Parmi celles-ci, la quatrième recommandation porte sur les échelles d'équivalence, outils qui permettent de moduler les divers seuils de faible revenu selon la taille du ménage. Ces échelles tiennent compte des économies d'échelle dans le ménage et supposent de la sorte un bien-être à peu près équivalent. La recommandation se lit comme suit :

« Le Centre recommande d'utiliser l'échelle d'équivalence 40/30 de Statistique Canada afin de tenir compte des économies d'échelle » (CEPE, 2009, p. 33).

La question des échelles d'équivalence se pose régulièrement au moment de mesurer le faible revenu ou les inégalités. Intuitivement, on peut présumer que les dépenses de consommation d'une famille de quatre personnes ne sont pas quatre fois plus élevées que celles d'une personne seule, en raison des économies d'échelle (partage des coûts du logement, de la nourriture et d'autres biens et services). Il est donc primordial d'en tenir compte dans la comparaison des niveaux de vie des personnes qui composent ces unités familiales (NELSON, 1993; JEAN, 2001, p. 297-298; BETSON, 2004).

Notre objectif, dans cette note, est de présenter une validation empirique qui doit permettre de comprendre les implications du choix de l'une de ces échelles, en l'occurrence celle de Statistique Canada. Nous cherchons à savoir, à partir des données les plus récentes de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM) de Statistique Canada, combien de fois, dans la réalité, les dépenses du ménage type de quatre personnes sont plus élevées que celles du ménage d'une personne seule, ou encore combien de fois les dépenses du ménage d'une personne seule sont moins élevées que celles du ménage type de quatre personnes, en supposant un niveau équivalent de bien-être.

* Les auteurs remercient M^{me} Dorothée Boccanfuso, MM. Paul Bernard, Marco de Nicolini, Alain Noël et Normand Thibault de leurs judicieux commentaires. Ils ne sauraient être tenus responsables des erreurs ou omissions de ce texte.

2. ÉCHELLES D'ÉQUIVALENCE

Voici quelques-unes des échelles existantes (voir tableau 1):

- l'échelle de Statistique Canada (ou échelle dite « 40/30 ») (STATISTIQUE CANADA, 2008);
- la racine carrée de la taille du ménage (ATKINSON et autres, 1995);
- l'échelle de l'OCDE modifiée (OCDE, 2008);
- l'échelle de Bernier et Lanctôt (BERNIER et LANCTÔT, 1996);
- l'échelle du Conseil national de recherche des États-Unis (CITRO et MICHAEL, 1995);
- l'échelle de Fuchs (JEAN, 2001, p. 297);
- l'échelle d'Oxford A (ancienne échelle de l'OCDE) [OCDE, 2008];
- l'échelle d'Oxford B (ATKINSON et autres, 1995).

TABLEAU 1

ÉCHELLES D'ÉQUIVALENCE

Échelles d'équivalence	COEFFICIENTS ATTRIBUÉS AUX MEMBRES DE L'UNITÉ FAMILIALE					Coefficient attribué à une famille biparentale de deux enfants
	1 ^{re} personne	2 ^e personne	3 ^e personne	4 ^e personne	5 ^e personne	
Statistique Canada (40/30)	1 (pers. + âgée)	0,4 (2 ^e pers. + âgée)	0,4 (16 ans et +) 0,3 (- de 16 ans)	0,4 (16 ans et +) 0,3 (- de 16 ans)	0,4 (16 ans et +) 0,3 (- de 16 ans)	2
Racine carrée de la taille du ménage	1	0,41	0,32	0,27	0,24	2
OCDE modifiée	1	0,5 (14 ans et +) 0,3 (- de 14 ans)	0,5 (14 ans et +) 0,3 (- de 14 ans)	0,5 (14 ans et +) 0,3 (- de 14 ans)	0,5 (14 ans et +) 0,3 (- de 14 ans)	2,1
Bernier et Lanctôt	1	0,4	0,5 (premier enfant)	0,3	0,3	2,2
Conseil national de la recherche des États-Unis		(nombre d'adultes + 0,7 X nombre d'enfants) ^{0,65}				2,2
Fuchs	1	0,8	0,4	0,3	0,3	2,5
Oxford A (ancienne échelle de l'OCDE)	1	0,7	0,5	0,5	0,5	2,7
Oxford B	1	0,8	0,6 (5-16 ans) 0,5 (- de 5 ans)	0,6 (5-16 ans) 0,5 (- de 5 ans)	0,6 (5-16 ans) 0,5 (- de 5 ans)	2,8 - 3,0

Le choix de l'échelle est une question méthodologique d'importance puisque l'utilisation de l'une ou l'autre peut faire varier considérablement les seuils sur lesquels les taux de faible revenu sont calculés. La mesure de référence qui permet de suivre les situations de pauvreté, recommandée dans l'avis du CEPE (2009), est la mesure du panier de consommation (MPC) [RHDC, 2009].

De prime abord, il serait possible de chercher à savoir à combien s'élèvent les dépenses d'un ménage de plus grande taille et de les diviser par le coefficient indiqué pour une personne seule. Dans le tableau, le coefficient attribué à une famille biparentale de deux enfants se transformerait en diviseur.

Avec la mesure du panier de consommation, le panier n'est évalué que pour une famille « typique » de deux adultes et deux enfants de moins de 16 ans (un garçon de 13 ans et une fille de 9 ans). Nous nous en tiendrons donc ici aux ménages de quatre personnes, notamment parce que le nombre de cas diminue rapidement pour les ménages de plus de quatre personnes. Nous pouvons en l'occurrence chercher combien de fois les dépenses du ménage d'une personne seule sont moins élevées que celles du ménage type de quatre personnes. Il faudra ainsi diviser le résultat de la mesure du panier de consommation pour quatre personnes par le coefficient qui permettra d'obtenir l'équivalent pour une personne seule.

Enfin, en suivant la même logique, mais en sens inverse cette fois, il serait possible de chercher à savoir si le coefficient qui s'applique à deux personnes par rapport à une personne seule, en guise de validation intermédiaire et selon diverses échelles, correspond bien à la réalité. Nous tenterons ainsi de voir combien il en coûte pour deux personnes (deuxième adulte ou enfant de 16 ans ou plus dans un ménage monoparental) par rapport à une personne seule.

L'échelle 40/30 de Statistique Canada, recommandée par le CEPE, donne un coefficient de 2 pour la famille type qui fait l'objet de l'évaluation du panier. Statistique Canada attribue en effet au premier adulte d'une famille de quatre personnes un poids de 1, au second, un poids de 0,4 et aux deux enfants, un poids de 0,3, ce qui donne un coefficient de 2 ($= 1 + 0,4 + 0,3 + 0,3$) pour l'unité familiale (échelle dite « 40/30 »). À l'inverse, on attribue à une personne seule la valeur de 1, soit 50 % de la somme estimée pour la famille de quatre. Comme le mentionne l'avis du CEPE (p. 32), « ...on peut se demander si, de fait, une personne seule peut arriver à vivre décemment avec la moitié de la somme nécessaire pour la famille " typique " ».

Quel aurait été le résultat avec l'une des autres échelles existantes? À titre d'exemple, à partir des mêmes seuils pour le ménage type de deux adultes et deux enfants que nous fournissons la mesure du panier de consommation de 2007, les seuils pour une personne seule dans la Région métropolitaine de recensement de Montréal peuvent varier de 9 159 \$ à 13 280 \$, selon l'échelle d'Oxford B dans le premier cas et celle de Statistique Canada (40/30) ou la racine carrée dans le second cas (tableau 2).

TABLEAU 2

SIMULATION DES SEUILS SELON LA TAILLE DE LA FAMILLE ET LA TAILLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RÉSIDENCE, SELON LES ÉCHELLES D'ÉQUIVALENCE ET LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC) 2007, QUÉBEC

Nombre de personnes dans l'unité familiale	Régions rurales	Régions urbaines				
		Moins de 30 000 habitants	30 000-99 000 habitants	100 000-499 999 habitants	Québec RMR	Montréal RMR
Échelle 40/30						
1 personne	12 931	12 982	12 142	12 246	12 905	13 280
2 personnes	18 103	18 175	16 998	17 144	18 067	18 592
3 personnes*	21 982	22 069	20 641	20 818	21 939	22 576
4 personnes**	25 861	25 964	24 283	24 492	25 810	26 560
5 personnes***	29 740	29 859	27 925	28 166	29 682	30 544
6 personnes****	33 619	33 753	31 568	31 840	33 553	34 528
7 personnes*****	37 498	37 648	35 210	35 513	37 425	38 512
Racine carrée						
1 personne	12 931	12 982	12 142	12 246	12 905	13 280
2 personnes	18 286	18 359	17 171	17 318	18 250	18 781
3 personnes*	22 396	22 485	21 030	21 211	22 352	23 002
4 personnes**	25 861	25 964	24 283	24 492	25 810	26 560
5 personnes***	28 913	29 029	27 149	27 383	28 856	29 695
6 personnes****	31 673	31 799	29 740	29 996	31 611	32 529
7 personnes*****	34 211	34 347	32 123	32 400	34 143	35 136

Famille ayant au moins

* un enfant de moins de 16 ans

** deux enfants de moins de 16 ans

*** trois enfants de moins de 16 ans

**** quatre enfants de moins de 16 ans

***** cinq enfants de moins de 16 ans

OCDE 50/30 (modifiée)						
1 personne	12 315	12 364	11 563	11 663	12 290	12 648
2 personnes	18 472	18 546	17 345	17 494	18 436	18 971
3 personnes*	22 167	22 255	20 814	20 993	22 123	22 766
4 personnes**	25 861	25 964	24 283	24 492	25 810	26 560
5 personnes***	29 555	29 673	27 752	27 991	29 497	30 354
6 personnes****	33 250	33 382	31 221	31 490	33 184	34 149
7 personnes*****	36 944	37 091	34 690	34 989	36 871	37 943
Bernier Et Lanctôt						
1 personne	11 755	11 802	11 038	11 133	11 732	12 073
2 personnes	16 457	16 523	15 453	15 586	16 425	16 902
3 personnes*	22 335	22 423	20 972	21 152	22 290	22 938
4 personnes**	25 861	25 964	24 283	24 492	25 810	26 560
5 personnes***	29 388	29 505	27 594	27 832	29 330	30 182
6 personnes****	36 441	36 586	34 217	34 511	36 369	37 425
7 personnes*****	39 967	40 126	37 528	37 851	39 888	41 047
CNR-EU						
1 personne	11 755	11 802	11 038	11 133	11 732	12 073
2 personnes	18 808	18 883	17 660	17 812	18 771	19 316
3 personnes*	22 335	22 423	20 972	21 152	22 290	22 938
4 personnes**	25 861	25 964	24 283	24 492	25 810	26 560
5 personnes***	29 388	29 505	27 594	27 832	29 330	30 182
6 personnes****	32 914	33 045	30 906	31 172	32 849	33 804
7 personnes*****	35 265	35 405	33 113	33 398	35 195	36 218

Famille ayant au moins

* un enfant de moins de 16 ans

** deux enfants de moins de 16 ans

*** trois enfants de moins de 16 ans

**** quatre enfants de moins de 16 ans

***** cinq enfants de moins de 16 ans

Oxford A 70/50 (ancienne échelle OCDE)						
1 personne	9 578	9 616	8 994	9 071	9 559	9 837
2 personnes	16 283	16 348	15 289	15 421	16 251	16 723
3 personnes*	21 072	21 156	19 786	19 956	21 030	21 641
4 personnes**	25 861	25 964	24 283	24 492	25 810	26 560
5 personnes***	30 650	30 772	28 780	29 028	30 590	31 479
6 personnes****	35 439	35 580	33 277	33 563	35 369	36 397
7 personnes*****	40 228	40 388	37 774	38 099	40 149	41 316
Oxford B 80/60/50						
1 personne	8 918	8 953	8 373	8 446	8 900	9 159
2 personnes	16 052	16 116	15 072	15 202	16 020	16 486
3 personnes*	21 402	21 487	20 096	20 269	21 360	21 981
4 personnes**	25 861	25 964	24 283	24 492	25 810	26 560
5 personnes***	31 212	31 336	29 307	29 559	31 150	32 055
6 personnes****	36 562	36 708	34 331	34 627	36 490	37 550
7 personnes*****	41 913	42 080	39 355	39 694	41 830	43 046

Source : Compilation du CEPE à partir des données de RHDCC (2009).

Famille ayant au moins

* un enfant de moins de 16 ans

** deux enfants de moins de 16 ans

*** trois enfants de moins de 16 ans

**** quatre enfants de moins de 16 ans

***** cinq enfants de moins de 16 ans

Dans tous les cas, il s'agit des mêmes données pour les ménages de quatre personnes, et elles correspondent à celles de la mesure du panier de consommation de 2007 pour le Québec (RHDCC, 2009), qui tient lieu ici de mesure de référence. Les différences entre les diverses échelles apparaissent, par conséquent, pour toutes les autres tailles de ménage.

L'échelle d'équivalence 40/30 de Statistique Canada est basée sur trois éléments (WOLFSON et EVANS, 1989) [Tableau 3] :

- Les seuils de faible revenu (SFR) avant impôt de 1969 et 1978;
- Les prestations moyennes d'aide financière de dernier recours au Québec (années non précisées; vraisemblablement les décennies 1970 ou 1980);
- Les directives budgétaires du Dispensaire diététique de Montréal et du Metro Toronto Social Planning Council (années non précisées; vraisemblablement les décennies 1970 ou 1980).

TABLEAU 3

DONNÉES SUR LESQUELLES EST FONDÉE L'ÉCHELLE D'ÉQUIVALENCE 40/30 DE STATISTIQUE CANADA

	Coefficients attribués aux membres de l'unité familiale			
	2 ^e personne	3 ^e personne	4 ^e personne	5 ^e personne
Seuils de faible revenu (SFR) avant impôt¹				
1969	0,5	0,4	0,4	0,3
1978	0,3	0,4	0,3	0,3
Alde financière de dernier recours moyenne (Québec)				
Personnes seules ou couples (avec ou sans enfants)	0,5	0,3	0,2	0,2
Familles monoparentales	0,5	0,3	0,2	0,2
Dispensaire diététique de Montréal				
Personnes seules ou couples (avec ou sans enfants)	0,3	0,3	0,3	0,3
Familles monoparentales	0,2	0,4	0,2	0,3
Metro Toronto Social Planning Council				
Personnes seules ou couples (avec ou sans enfants)	0,4	0,3	0,3	0,2
Familles monoparentales	0,4	0,3	0,2	0,3
Coefficients moyens retenus	0,4	0,3	0,3	0,3

1. Seuils moyens pour diverses tailles d'agglomération, compte tenu de la répartition de la population.

Construite de la sorte, l'échelle 40/30 est basée sur des observations datant de trois décennies ou plus, et les seuils de faible revenu (SFR) considérés sont calculés avant impôt. Ils ne permettent donc pas de rendre compte de la redistribution de la richesse effectuée au moyen du régime fiscal ni de tenir compte du revenu effectivement disponible pour acheter des biens et des services. Enfin, cette échelle s'appuie indirectement sur des choix en partie politiques – plutôt que scientifiques – puisqu'elle tient compte des prestations d'aide financière de dernier recours.

Statistique Canada a décidé récemment d'appliquer une recommandation du Groupe de Canberra (2001) voulant que l'on adopte dorénavant la racine carrée de la taille du ménage – l'échelle utilisée notamment dans le cadre de la *Luxembourg Income Study*. Aussi, l'organisme vient de choisir d'employer cette échelle à l'avenir avec la mesure de faible revenu (MFR), qui sera dorénavant calculée en conformité avec les normes de pays européens et d'organismes internationaux afin de faciliter, notamment, les comparaisons internationales (MURPHY et autres, 2010). Il vient aussi de l'adopter avec la mesure du panier de consommation (MPC) afin d'uniformiser les modes de calcul (STATISTIQUE CANADA, 2010)¹. En effet, les différences sont mineures pour des ménages de petite taille mais elles deviennent plus accentuées au fur et à mesure que la taille du ménage s'accroît (tableau 4).

TABLEAU 4

DIFFÉRENCES ENTRE L'ÉCHELLE D'ÉQUIVALENCE 40/30 DE STATISTIQUE CANADA ET LA MÉTHODE DE LA RACINE CARRÉE DE LA TAILLE DU MÉNAGE

Nombre de personnes dans l'unité familiale	Échelle 40/30	Racine carrée
1	1,00	1,00
2	1,40	1,41
3	1,70	1,73
4	2,00	2,00
5	2,30	2,24
6	2,60	2,45
7	2,90	2,65

Dans l'ensemble, ces deux échelles, qui présument un minimum d'économies d'échelle découlant du partage des ressources, sont plus favorables pour les personnes seules.

L'échelle « modifiée » de l'OCDE, très largement répandue elle aussi, est utilisée en Europe depuis de nombreuses années et elle a été retenue plus récemment par l'Union européenne en relation avec les indicateurs de Laeken. Elle a remplacé l'échelle de McClement, qui a été revue et corrigée au fil des ans. Toutefois, une critique récente faisait valoir qu'elle sous-estimerait les besoins des personnes seules en âge de travailler et ceux des familles avec enfants en Grande-Bretagne (BRADSHAW et autres, 2008).

1. Dans le cas des seuils de faible revenu (SFR), on sait qu'il n'y a pas d'échelle d'équivalence préétablie, elle est implicite et comprise dans les calculs effectués pour établir ces SFR pour les familles de différentes tailles.

Quant à l'échelle de BERNIER et LANCTÔT (1996) et celle de Fuchs (JEAN, 2001), elles existent en théorie mais ne semblent pas avoir été utilisées par les agences statistiques. Le Conseil national de recherche des États-Unis (CITRO et MICHAEL, 1995) utilise sa propre échelle, qui est aussi utilisée par une partie des chercheurs, dont SARLO (2008) au Canada.

Enfin, l'ancienne échelle de l'OCDE, dite aussi échelle d'Oxford (que nous avons appelée Oxford A), ainsi qu'une autre échelle d'Oxford (appelée Oxford B), présumant toutes deux un maximum d'économies d'échelle découlant du partage des ressources.

Une recension plus exhaustive des écrits nous fournirait des exemples de remises en question de l'une ou l'autre des échelles qui sous-estimerait ou surestimerait le faible revenu des uns ou des autres. Quoi qu'il en soit, dans le choix d'une échelle, la question à se poser est la suivante : en tant qu'indicateur d'économies d'échelle, laquelle représente le mieux ce que dépensent réellement les ménages de personnes seules, à partir des données pour deux adultes et deux enfants qui nous sont fournies par la mesure du panier de consommation? Dépensent-ils deux fois moins, comme l'indiquent aussi bien l'échelle 40/30 de Statistique Canada que la racine carrée de la taille du ménage? Ou dépensent-ils jusqu'à trois fois moins, si l'on se fie à l'échelle d'Oxford B? Et quelles sont les implications du choix que l'on fait?

3. MODÉLISATION

Dans l'exercice suivant, nous avons tenté d'évaluer le niveau de dépenses d'une personne seule pour les divers éléments qui composent les seuils de la mesure du panier de consommation, soit **la nourriture, les vêtements et les chaussures, le logement, le transport et les autres dépenses**. Pour cet exercice, nous avons suivi le plus fidèlement possible la méthodologie de la mesure du panier de consommation (RHDSC, 2003; RHDCC, 2009) de façon à obtenir une validation empirique de l'échelle utilisée. La question est de savoir si cela correspond à ce qu'on observe effectivement dans les ménages.

À partir des données pour le Québec de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM) et de la méthodologie décrite par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC, 2009), nous avons calculé les coefficients applicables aux dépenses des ménages de deux adultes et deux enfants pour les années 2005, 2006 et 2007. Par la suite, en utilisant la moyenne des coefficients de ces trois années, nous avons évalué les seuils de la mesure du panier de consommation pour les personnes seules².

NOURRITURE

Le coefficient pour la nourriture est le ratio de la dépense médiane pour « les aliments achetés au magasin » (donc sans compter les repas au restaurant) des ménages de quatre personnes (deux adultes et deux enfants) divisée par celle des personnes seules.

2. L'utilisation de la moyenne des coefficients nous permet d'obtenir une estimation plus précise compte tenu de la faible taille de l'échantillon pour certaines variables.

VÊTEMENTS, CHAUSSURES

Les dépenses totales pour les vêtements selon l'EDM ont servi d'approximation de l'élément « vêtements et chaussures » de la mesure du panier de consommation (MPC). Le coefficient pour l'élément « vêtements et chaussures » est donc le ratio de la dépense médiane pour les vêtements de quatre personnes (deux adultes et deux enfants) divisée par la médiane des dépenses d'un adulte pour ce même poste.

LOGEMENT

Le coefficient pour le logement est le ratio de la dépense médiane des ménages de quatre personnes (deux adultes et deux enfants) pour le loyer des logements locatifs de deux ou trois chambres à coucher divisée par la dépense médiane des personnes seules pour le loyer des logements locatifs d'une chambre à coucher. La variable utilisée est le versement mensuel du loyer (loyer + eau + électricité + combustible). Le ménage a occupé le logement loué pendant 12 mois, sans réduction de loyer. De plus, le logement ne nécessitait pas de réparations, sinon des réparations mineures.

TRANSPORT

Pour ce poste de dépenses, nous avons retenu les montants alloués par RHDCC pour un ménage de quatre personnes (deux adultes et deux enfants). Pour les personnes seules vivant dans les régions rurales et les régions urbaines de moins de 30 000 habitants, le coefficient est égal à 1. On considère ici que le besoin d'une automobile et les coûts afférents sont les mêmes, peu importe la taille du ménage.

Pour les centres urbains desservis par un réseau de transport en commun, l'élément « transport » du panier pour une personne seule se compose du coût annuel d'un abonnement mensuel pour le transport en commun et d'un montant de 16 \$ pour une course aller-retour en taxi par mois.

AUTRES DÉPENSES

RHDCC publie les articles de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM) qui ont servi au calcul des autres dépenses. Les auteurs ont estimé une somme approximative pour ces autres dépenses à l'aide d'un multiplicateur représentant les dépenses de cette catégorie comme une proportion des dépenses moyennes pour la nourriture, les vêtements et les chaussures de la famille de référence du deuxième décile (RHDCC, 2009, p. 69). D'après une moyenne mobile sur trois ans (2005 à 2007), le ratio s'est établi à 73,1 %. Ainsi, pour chaque collectivité et taille de collectivité, le total des dépenses pour la nourriture et les vêtements et chaussures en 2007 a été multiplié par 0,731 pour calculer la somme des autres dépenses.

Nous avons calculé à partir de l'EDM les dépenses relatives à ces articles pour des ménages d'une et de quatre personnes (deux adultes et deux enfants). Pour ce faire, nous avons utilisé la liste des articles formant ce regroupement (RHDCC, 2009, annexe F, p. 81). Le coefficient pour les autres dépenses est le ratio de la dépense médiane des ménages de quatre personnes (deux adultes et deux enfants) pour ces articles divisée par la dépense médiane des personnes seules pour ces mêmes articles.

Une fois l'ensemble des coefficients estimés, nous avons appliqué ces derniers aux seuils de faible revenu de 2007 de la famille de référence établie par RHDCC pour les divers éléments qui entrent dans la composition de la mesure du panier de consommation (MPC).

4. RÉSULTATS

Dans l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM), nous avons examiné ce qu'il en coûte pour vivre au premier quartile, à la médiane ainsi qu'au dernier quartile des dépenses. Les observations ont été colligées pour chacun des postes de dépenses de la mesure du panier de consommation. Les coefficients obtenus (moyenne des années 2005 à 2007), exprimant le ratio des dépenses des ménages de deux adultes et deux enfants divisées par les dépenses des personnes seules, sont les suivants (tableau 5) :

TABLEAU 5

COEFFICIENTS DES DÉPENSES AU PREMIER QUARTILE, À LA MÉDIANE ET AU DERNIER QUARTILE POUR UN MÉNAGE DE DEUX ADULTES ET DEUX ENFANTS PAR RAPPORT À UNE PERSONNE SEULE, QUÉBEC, MOYENNE DE 2005 À 2007

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile
Nourriture	3,46	3,09	2,77
Vêtements	6,52	4,65	3,76
Logement	1,37	1,26	1,23
Transport	*	*	*
Autres dépenses	4,24	3,27	2,53

* variable

De manière générale, la part du budget consacrée aux besoins essentiels, dont la nourriture, diminue en fonction du niveau de vie. La loi classique mise en évidence par Engel au XIX^e siècle, veut que plus le niveau de vie d'une famille s'élève, plus la part du budget consacrée à l'alimentation diminue.

À la hauteur de la médiane, la dépense pour les aliments est **3,09** fois plus élevée que pour les personnes seules. À titre d'illustration, les dépenses pour la nourriture établies dans la mesure du panier de consommation se situent entre le niveau du premier quartile et celui de la médiane pour les ménages de quatre personnes.

Les dépenses pour les vêtements et les chaussures, selon le calcul de la mesure du panier de consommation, seraient **4,65** fois plus élevées à la médiane pour une famille de deux adultes et deux enfants que pour un adulte seul. Cela est plausible puisqu'il s'agit d'une dépense personnelle et qu'avec des enfants qui grandissent, le besoin de vêtements et de chaussures se présente plus souvent.

Pour le logement, le coefficient est de **1,26**, encore une fois plausible puisque le logement procure la plus importante économie d'échelle découlant du partage des ressources.

Pour le transport, le coefficient varie selon la taille des centres urbains et le coût estimé du transport en commun. Nous avons estimé qu'il était le même dans les régions rurales et les villes de moins de 30 000 personnes, mais différent lorsqu'on a accès au transport en commun. Les règles de la mesure du panier de consommation sur le taxi ont aussi été intégrées au calcul.

Pour les autres dépenses, le coefficient à la hauteur de la médiane est égal à **3,27**.

Les seuils obtenus pour les personnes seules et les échelles d'équivalence qui en résultent (ratio des ménages types par rapport aux ménages de personnes seules) sont présentés au tableau suivant.

TABLEAU 6

SIMULATION DES SEUILS POUR LES MÉNAGES DE PERSONNES SEULES À PARTIR DES COEFFICIENTS DES DÉPENSES POUR LES MÉNAGES TYPES DE DEUX ADULTES ET DEUX ENFANTS, 2007, QUÉBEC

	Nourriture	Vêtements	Logement	Transport ¹	Autres dépenses	Total	Ratio ménages types/ ménages p.seules
Coefficient observé	3,09	4,65	1,26	variable	3,27		
Ménages types 4 personnes							
Régions rurales	7 248	1 976	6 201	3 691	6 745	25 861	1,92
Régions urbaines							
moins de 30 000 habitants	7 248	1 976	6 304	3 691	6 745	25 964	1,92
30 000 à 99 999 habitants	7 248	1 976	6 851	1 463	6 745	24 283	2,19
100 000 à 499 999 habitants	7 248	1 976	6 790	1 733	6 745	24 492	2,19
RMR de Québec	7 304	1 976	7 901	1 843	6 786	25 810	2,12
RMR de Montréal	7 405	1 976	8 509	1 810	6 860	26 560	2,10
Ménages personnes seules							
Régions rurales	2 346	425	4 921	3 691	2 063	13 446	
Régions urbaines							
moins de 30 000 habitants	2 346	425	5 003	3 691	2 063	13 527	
30 000 à 99 999 habitants	2 346	425	5 437	828	2 063	11 098	
100 000 à 499 999 habitants	2 346	425	5 389	963	2 063	11 185	
RMR de Québec	2 364	425	6 271	1 018	2 075	12 152	
RMR de Montréal	2 396	425	6 753	1 001	2 098	12 673	

1. Transport : dans les milieux ruraux et les régions urbaines de moins de 30 000 habitants, même chose pour 1 personne que pour 4; ailleurs, coût pour 4 personnes $-(16 \$ \times 12 \text{ mois})/2$ (taxi pour les adultes) plus $16 \$ \times 12 \text{ mois}$.

Le ratio des dépenses du ménage type divisées par celles des ménages de personnes seules varie entre 1,92 et 2,19 selon la taille de l'agglomération, soit 2,07 en moyenne. Un premier constat s'impose : l'ordre de grandeur du coefficient recherché se situe plus près de 2,1 que de 3 (échelle la plus élevée), ce qui conférerait une certaine validité aux échelles telles que l'échelle 40/30 de Statistique Canada (2), la méthode de la racine carrée (2) ou même la méthode de l'OCDE modifiée (2,1) utilisée par l'Union européenne. L'échelle de BERNIER et LANCTÔT (2,2) et la méthode du Conseil national de recherche des États-Unis (2,2) ne sont pas non plus très éloignées de la réalité. Les autres échelles le sont davantage, mais il est très plausible que des différences entre les pays soient prises en compte par des échelles distinctes.

La comparaison entre l'échelle d'équivalence implicite des seuils de faible revenu de Statistique Canada et celle des États-Unis a amené PHIPPS et GARNER (1994) à conclure qu'il n'existait pas de différence statistiquement significative entre les taux de faible revenu mesurés à l'aide de ces deux échelles.

De son côté, CHEN (2008, p. 17) a comparé les échelles d'équivalence des seuils de faible revenu de Statistique Canada, de la racine carrée et de l'OCDE modifiée et il arrive à la même conclusion, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de différence statistiquement significative entre les trois échelles. À l'aide d'une approche de dominance stochastique, il conclut que « comparativement aux résultats pour le modèle de base, les classements selon le faible revenu sont virtuellement insensibles au choix de l'échelle d'équivalence » (p. 21).

Pour sa part, SARLO (2008, p. 7) a comparé l'échelle de la racine carrée et celle du Conseil national de recherche des États-Unis et constaté quelques différences mineures entre les deux.

PHIPPS et GARNER ont aussi envisagé (1994, p. 12) la possibilité qu'un coefficient unique s'applique sur un territoire donné mais qu'il y ait des différences entre les diverses parties de ce territoire, ce qui pourrait occasionner un certain biais. Les résultats de notre exercice permettent de croire qu'un coefficient unique, tel que 2, entraînera un léger biais, c'est-à-dire que l'on sous-estimera le taux dans les régions rurales et les régions urbaines de moins de 30 000 habitants, mais que l'on surestimera celui des villes moyennes et des grandes villes. Toutefois, le fait qu'aucun auteur n'ait observé de différences statistiquement significatives entre des taux de faible revenu avec les échelles au coefficient de 2 ou de 2,1 devrait s'appliquer également à l'étendue observée des coefficients sur notre territoire, ce qui ne devrait donc pas avoir trop de conséquences.

TABLEAU 7

ÉCART ENTRE LES SEUILS POUR LES PERSONNES SEULES RECALCULÉS À PARTIR DES COEFFICIENTS OBSERVÉS ET DES SEUILS DE LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC) [2007] POUR LES MÉNAGES DE PERSONNES SEULES, QUÉBEC

	Seuils (MPC) pour 2 adultes, 2 enfants	Coefficient de l'échelle d'équivalence	Seuils (MPC) pour personnes seules (a)	Coefficient observé	Seuils (MPC) pour personnes seules recalculés (b)	Écart (b-a)	Écart en %
Régions rurales	25 861	2	12 931	1,92	13 446	515	4,0
Régions urbaines							
moins de 30 000 habitants	25 964	2	12 982	1,92	13 527	545	4,2
30 000 à 99 999 habitants	24 283	2	12 142	2,19	11 098	-1 043	-8,6
100 000 à 499 999 habitants	24 492	2	12 246	2,19	11 185	-1 061	-8,7
RMR de Québec	25 810	2	12 905	2,12	12 152	-753	-5,8
RMR de Montréal	26 560	2	13 280	2,10	12 673	-607	-4,6

Les seuils recalculés sur cette base sont plus élevés de quelques centaines de dollars pour les personnes seules des zones rurales et des zones urbaines de moins de 30 000 habitants en raison essentiellement du besoin d'une automobile reconnu par la méthodologie de la mesure du panier de consommation. Les seuils recalculés sur cette base pour les personnes seules des zones urbaines de plus de 30 000 habitants sont moins élevés d'un millier de dollars, et de quelques centaines de dollars dans les RMR de Québec et de Montréal.

Si l'impact sur les seuils peut sembler substantiel, jusqu'à -8,7 % d'écart, il en va tout autrement de l'impact sur les taux de l'ensemble de la population, qui est tout à fait négligeable, de l'ordre de 0,1 % au total (tableau 8). Comme on peut le constater, l'écart entre les taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation calculé à l'aide du coefficient de l'échelle 40/30 et le taux calculé à l'aide du coefficient observé ne dépasse pas 0,3 point de pourcentage pour les diverses tailles d'agglomération. Ce résultat va donc dans le sens des études mentionnées auparavant, à savoir que l'échelle d'équivalence utilisée influe très faiblement sur les taux de faible revenu.

TABLEAU 8

IMPACT DE L'UTILISATION DU COEFFICIENT DE L'ÉCHELLE D'ÉQUIVALENCE 40/30 PAR RAPPORT AU COEFFICIENT OBSERVÉ SUR LE TAUX DE FAIBLE REVENU DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC) SELON LA TAILLE DE L'AGGLOMÉRATION, QUÉBEC, 2006

	Taux de faible revenu calculé à l'aide du coefficient de l'échelle 40/30	Coefficient de l'échelle d'équivalence	Écart en points de %
Régions rurales	8,7	9,0	-0,3
Régions urbaines			
moins de 30 000 habitants	12,1	12,2	-0,1
30 000 à 99 999 habitants	7,1	6,9	0,2
100 000 à 499 999 habitants	10,8	10,5	0,3
500 000 habitants et +	9,2	9,1	0,2
Total	9,4	9,3	0,1

Source : Compilation du CEPE à partir des données de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) de 2006.

Nous avons aussi tenté d'évaluer le niveau de dépenses d'un ménage de deux adultes par rapport à celui d'une personne seule³. Nous voulions vérifier si les dépenses d'un ménage de deux adultes sont 1,4 fois plus élevées que celles d'une personne seule, comme c'est le cas avec l'échelle 40/30 de Statistique Canada ou celle de la racine carrée.

Malheureusement, nous n'avons pu employer une méthodologie identique à celle utilisée pour les ménages de deux adultes et deux enfants en raison de l'absence d'information sur les divers éléments qui composent les seuils de la mesure du panier de consommation, tels que définis par RHDCC. Il faut dire aussi que les définitions existantes des échelles d'équivalence considèrent l'enfant de 16 ans ou plus comme le second adulte dans un ménage monoparental, et que nous n'avons pu retenir ici que les personnes de 18 ans ou plus en raison des regroupements établis dans l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM) (5 à 17 ans, 18 ans ou plus).

Nous n'avons, par conséquent, retenu qu'un second adulte ou une seconde personne de 18 ans ou plus dans un ménage monoparental, et nous avons estimé le coût de ces éléments (nourriture, vêtements, logement, transport et autres dépenses) pour un ménage de deux adultes et pour un ménage d'une personne à partir de l'information fournie par l'EDM pour les années 2005, 2006 et 2007. Par la suite, nous avons pu calculer la moyenne des ratios des mêmes postes de dépenses au cours de ces trois années pour ces deux types de ménage, sans toutefois pouvoir poursuivre le raisonnement et reproduire fidèlement l'information contenue dans les tableaux 6 et 7. Ainsi, les résultats obtenus nous donnent un ordre de grandeur du coefficient plutôt que le coefficient lui-même. Le tableau suivant présente les résultats des coefficients estimés pour ces différents postes de dépenses.

3. Nous n'avons pu étendre l'analyse à un plus grand nombre de types de ménage (ménage de deux adultes et trois enfants, par exemple) en raison du peu de cas observés dans l'*Enquête sur les dépenses des ménages*.

TABLEAU 9

COEFFICIENTS DES DÉPENSES D'UN MÉNAGE DE DEUX ADULTES PAR RAPPORT À CELLES D'UNE PERSONNE SEULE, QUÉBEC, MOYENNE DE 2005 À 2007

	Moyenne
Nourriture	1,81
Vêtements	1,91
Logement	1,09
Transport	2,06
Autres dépenses	1,68
Total	1,53

Pour les ménages de deux adultes par rapport à la personne seule, il en coûte 53 % de plus en moyenne. Au premier quartile, la dépense pour le transport est multipliée par plus de 5 fois, ce qui traduit sans doute le fait que les moyens de transport dont les coûts ne peuvent être partagés (transport en commun, vélo, moto, etc.) sont troqués pour la voiture. Pour le logement, la dépense est de 29 % plus élevée, puisqu'elle procure la plus importante économie d'échelle découlant du partage des ressources. Avec l'échelle de Statistique Canada ou celle de la racine carrée, on ne reconnaît qu'une dépense de 40 % plus élevée pour l'ensemble des postes budgétaires que ce qu'il en coûte pour la seconde personne. Nos observations nous amènent plutôt à penser que la dépense pour le deuxième adulte dépasse légèrement les 50 %, sous réserve que nous n'ayons pu effectuer cette validation qu'avec les personnes de 18 ans ou plus.

5. CONCLUSION

De 2005 à 2007, au Québec, le coefficient variait de 1,92 à 2,19 selon les caractéristiques, soit 2,07 en moyenne, si bien qu'un coefficient de 2 ne semble pas trop éloigné de la réalité. Les résultats de nos observations nous permettent ainsi d'obtenir une validation empirique d'une échelle d'équivalence. L'échelle 40/30 de Statistique Canada est, à notre avis, un indicateur valable de niveau de vie, même si quelques biais pourraient être corrigés avec l'adoption d'une échelle différente.

Ainsi, l'utilisation du coefficient de l'échelle 40/30 fait en sorte que l'on sous-estime les taux de faible revenu dans les cas où le coefficient observé est inférieur à 2 et qu'on les surestime dans les cas où il est supérieur à 2.

Avec le même coefficient, on sous-estime légèrement le faible revenu pour les régions rurales et on surestime celui des villes moyennes et des grandes villes. Le choix d'une échelle associée à un coefficient de 2,1, comme celle de l'OCDE modifiée, entraînerait sans doute des biais moins importants à cet égard, mais il en subsisterait quand même, quoique pas pour les mêmes sous-groupes.

De plus, le coefficient de l'échelle 40/30 ne reconnaît, pour un second adulte ou une seconde personne de plus de 16 ans dans le ménage, que 40 % de dépenses de plus que pour une personne seule. Il en va de même avec l'échelle de la racine carrée, c'est-à-dire qu'on sous-estime légèrement ce qu'il en coûte pour cette seconde personne puisque nos résultats tendent plutôt vers une dépense supplémentaire légèrement supérieure à 50 %. Le choix d'une échelle associée à un coefficient de 2,1, comme celle de l'OCDE modifiée, permettrait de corriger ce biais.

En supposant une révision périodique de l'échelle, la mise à jour de cet exercice permettra de voir si les biais de mesure ne deviennent pas trop importants. Ces biais existent à l'heure actuelle mais ils ne nous semblent pas préoccupants, même si le choix d'une échelle associée à un coefficient de 2,1, comme celle de l'OCDE modifiée, permettrait de les corriger.

Tout en permettant une correction minime, l'utilisation de cette échelle entraînerait un bris dans les séries chronologiques et une moindre capacité de comparaison avec les autres provinces canadiennes. En contrepartie, elle faciliterait les comparaisons avec les pays européens.

Rappelons enfin que les échelles au coefficient de 2 ou de 2,1 ne produisent pas de différences statistiquement significatives entre des taux de faible revenu. Cela vaudrait également pour l'étendue observée des coefficients sur notre territoire, dont les conséquences seraient négligeables.

Par ailleurs, Statistique Canada vient de choisir d'adopter à l'avenir la racine carrée de la taille du ménage pour la mesure de faible revenu (MFR), une décision judicieuse afin de faciliter les comparaisons internationales. L'organisme vient aussi d'adopter cette même échelle avec la mesure du panier de consommation (MPC) afin notamment d'uniformiser les modes de calcul (STATISTIQUE CANADA, 2010). Puisque l'échelle 40/30 de Statistique Canada et celle de la racine carrée de la taille du ménage ne s'éloignent que très peu l'une de l'autre, les deux échelles nous semblent constituer des indicateurs valables de niveau de vie.

Étant donné que la racine carrée de la taille du ménage, qui ne s'éloigne que très peu de l'échelle 40/30, vient d'être adoptée par Statistique Canada pour la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC), nous en recommandons volontiers l'usage pour l'avenir. L'adoption de la racine carrée devrait contribuer en effet à nous rapprocher des normes des pays européens et des organismes internationaux en matière d'échelle d'équivalence.



RÉFÉRENCES

- ATKINSON, Anthony B., Lee RAINWATER et Timothy M. SMEEDING (1995), « La distribution des revenus dans les pays de l'OCDE, Documentation tirée de la Luxembourg Income Study », *Études de politique sociale* 18, Paris, OCDE, 173 p.
- BERNIER, Jean et Pierre LANCTÔT (1996), *Échelles d'équivalence*, Québec, ministère de la Sécurité du revenu, 38 p.
- BETSON, David M. (2004), *Poverty Equivalence Scales : Adjustment for Demographic Differences Across Families*, Department of Economics and Policy Studies, Université de Notre Dame, 28 p.
http://www7.nationalacademies.org/cnstat/Poverty_Equivalence_Scales_Betson_Paper_PDF.pdf
- BRADSHAW, Jonathan, Sue MIDDLETON, Abigail DAVIS, Nina OLDFIELD, Noel SMITH, Linda CUSWORTH et Julie WILLIAMS (2008), *A minimum income standard for Britain, What people think*, Joseph Rowntree Foundation, York, 57 p.
<http://www.jrf.org.uk/sites/files/jrf/2226-income-poverty-standards.pdf>
- CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (CEPE) [2009], *Prendre la mesure de la pauvreté : Proposition d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*, Québec, 75 p.
http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis_CEPE.pdf
- CHEN, Wen-Hao (2008), *Comparaison du faible revenu dans les régions du Canada : une approche de dominance stochastique*, Ottawa, Statistique Canada, 75F0002M, 47 p.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2008006-fra.pdf>
- CITRO, Constance F. et Robert T. MICHAEL (1995), *Measuring Poverty: A New Approach*, Washington, National Academy Press, 501 p.
<http://www.nap.edu/openbook.php?isbn=0309051282#>
- GROUPE DE CANBERRA (2001), « Groupe international d'experts en matière de statistique sur le revenu des ménages : Rapport final et recommandations », Ottawa, 200 p.
<http://www.lisproject.org/links/canberra/finalreport.pdf>
- JEAN, Sylvie (2001), « Le revenu », *Portrait social du Québec : données et analyses*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 291-316.
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/port_soc2001-13.pdf
- MURPHY, Brian, Xuelin ZHANG et Claude DIONNE (2010), « Révision de la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada », Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, 75F0002M, 34 p.
<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=75F0002M2010004&lang=fra>

- NELSON, Julie A. (1993), « Household Equivalence Scales : Theory versus Policy? », *Journal of Labor Economics*, 11, 3, p. 471-493.
<http://www.jstor.org/stable/2535082>
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (2008), *What Are Equivalence Scales?*, Paris, 2 p.
<http://www.oecd.org/dataoecd/61/52/35411111.pdf>
- PHIPPS, Shelley et Thesia GARNER (1994), « Are Equivalence Scales the Same for the United States and Canada? », *The Review of Income and Wealth*, 40, 1, p. 1-18.
- RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (2009), *Le faible revenu au Canada de 2000 à 2007 selon la mesure du panier de consommation*, Gatineau, Direction de la connaissance et des données, SP-909-07-09F, 83 p.
http://www.rhdcc.gc.ca/fra/publications_ressources/recherche/categories/inclusion/2009/sp-909-07-09/page00.shtml
- RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (2003). *Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation*, Gatineau, Direction générale de la recherche appliquée, SP-569-03-03F, 60 p.
<http://www.hrsdc.gc.ca/fra/sm/ps/dsc/fpcr/publications/recherche/2003-000151/SP-569-03-03F.pdf>
- SARLO, Chris (2008), *What is Poverty? Providing Clarity for Canada*, Institut Fraser, 27 p.
http://www.fraserinstitute.org/commerce.web/product_files/What_is_Poverty.pdf
- STATISTIQUE CANADA (2008), « Concepts analytiques, Ajustement pour la taille de la famille (échelle d'équivalence) », publication en ligne.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13f0022x/00003/notedef/5801170-fra.htm#famsize>
- STATISTIQUE CANADA (2010), *Les lignes de faible revenu, 2008-2009*, Ottawa, Statistique Canada, no 75F0002M, 005, 35 p.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2010005-fra.htm>
- WOLFSON, M.C. et J.M. EVANS (1989), *Seuils de faible revenu de Statistique Canada : Problèmes et possibilités méthodologiques*, Ottawa, Statistique Canada, document de travail, 89 p.

